Document généré le 24 avr. 2024 20:42

Études internationales

Manin, Philippe, *Droit international public*, Paris, Masson Éditeur (Coll. « Droit – Science Économique »), 1979, 420 p.

J.-Maurice Arbour

Volume 10, numéro 4, 1979

Les nouveaux centres de pouvoir dans la dynamique des relations internationales

URI : https://id.erudit.org/iderudit/700998ar
DOI : https://doi.org/10.7202/700998ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)
1703-7891 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Arbour, J.-M. (1979). Compte rendu de [Manin, Philippe, *Droit international public*, Paris, Masson Éditeur (Coll. « Droit – Science Économique »), 1979, 420 p.] *Études internationales*, *10*(4), 858–858. https://doi.org/10.7202/700998ar

Tous droits réservés © Études internationales, 1979

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

DROIT INTERNATIONAL

MANIN, Philippe, *Droit international public*, Paris, Masson Éditeur (Coll. « Droit – Science économique »), 1979, 420p.

Dans la longue tradition des internationalistes français, voici un autre précis de droit international public dont le contenu correspond au programme de la licence en droit. Le plan d'ensemble demeure conséquemment classique : débutant avec la formation des règles de droit international et leur application, l'auteur poursuit son étude avec le droit international et le régime juridique des espaces ; la dernière partie est consacrée à l'analyse de certains principes fondamentaux des relations internationales, comme ceux du non-recours à la force, de la non-intervention, du règlement pacifique des différends et de l'égalité souveraine des États. Le droit applicable en cas de conflit armé et les règles relatives aux relations économiques font l'objet des deux derniers chapitres.

Ce qui étonne tout d'abord le commentateur, quand ce dernier veut livrer une impression d'ensemble sur cet ouvrage, c'est le manque évident de proportions dans le traitement des différents thèmes : l'accord international occupe 76 pages – soit le cinquième du manuel – tandis que la responsabilité internationale, matière non moins importante, est traitée en moins de 15 pages. La théorie des immunités est à peine abordée (pp. 348–354) mais la théorie du territoire couvre près de 50 pages. À la décharge de l'auteur, il faut immédiatement préciser que toute entreprise du genre exige des choix douloureux afin d'éviter qu'elle ne débouche sur un traité composé de plusieurs tomes ; une plus grande attention, toutefois, devrait être faite en vue de consacrer un meilleur équilibre entre les divers éléments fondamentaux, sinon on en arrive à traiter tout le droit des relations économiques internationales dans un espace moindre que celui réservé aux actes unilatéraux.

Par ailleurs, il ne faut pas se méprendre sur la signification pratique de cet ouvrage : il s'agit avant tout d'un manuel destiné à des étudiants de premier cycle et non d'un traité où le lecteur initié pourrait parfaire ses connaissances. Sous ce rapport, on doit féliciter l'auteur d'avoir su opter pour une approche nettement pédagogique et conserver un style vivant dont le rythme se rapproche davantage de la leçon écrite que de l'exposé classique magistral. Cette dernière caractéristique de l'ouvrage tranche radicalement avec la « tradition » antérieure qui nous avait plutôt habitués à un style plus concis, souvent hermétique même et qui dépassait les objectifs limités d'une introduction au droit international.

L'étudiant de sciences politiques trouvera donc là un ouvrage facile d'accès, agréable à lire et qui fait le point sur les grandes questions fondamentales inhérentes à la discipline du droit international. Le lecteur plus curieux trouvera des indications bibliographiques fort utiles sur des questions qui commandent de plus longs développements mais devra compléter ses recherches bibliographiques par d'autres moyens s'il veut pousser davantage une analyse particulière ; comme le signale l'auteur, il s'agit plutôt de donner une orientation bibliographique que des références exhaustives. Sous réserve des remarques précitées et d'un point de vue strictement pédagogique, l'ouvrage du professeur Manin se classe bon premier au sein de sa catégorie.

Quant au fond maintenant, il y a peu à dire sinon pour signaler la présence de raccourcis inévitables découlant d'un traitement de faveur évident à l'endroit de certains thèmes ; il y aurait donc lieu, lors d'une seconde édition, que l'auteur fasse preuve d'un plus grand souci d'équilibre dans le traitement de ses thèmes ; l'ouvrage s'en trouverait rehaussé et le lecteur montrerait moins d'appétit après l'avoir parcouru.

J.-Maurice ARBOUR

Faculté de Droit,
Université Laval